

Journée internationale de la santé et de la sécurité au travail

Le 28 Avril, reprenons la main sur nos conditions de travail

A La Poste SA, la réalité est insoutenable, selon les sources du cahier des indicateurs Environnementaux, Sociétal et de Gouvernance de La Poste.

Morts au travail :

- 3 Accidents de travail mortels trajet en 2024 et 4 Accidents de travail mortels trajet en 2025.
- 6 Accidents de travail mortels dans le service en 2024 et 8 Accidents de travail mortels dans le service en 2025

Incapacité permanente (partielles ou totales) :

- 44 postiers en incapacité permanente (partielles ou totales) consécutives à des accidents de trajets en 2025 ;
- 163 postiers en incapacité permanente (partielles ou totales) en augmentation de 2 % consécutives à des accidents de service en 2025.

Maladies Professionnelles :

- 453 nouveaux cas de postiers reconnus en maladie professionnelles en 2025 en augmentation de 3 %.

Pendant ce temps : **1,2 milliard d'euros de profits nets en 2025.**

Ces chiffres ne sont pas des statistiques abstraites.

C'est la réalité des collègues au quotidien ! C'est l'application concrète de la stratégie de La Poste dans les organisations de travail dans toutes les directions et métiers qui impactent la vie de nombreuses postières et postiers. C'est une politique de rentabilité au détriment de la prévention et de la santé.

Autre indicateur : les démissions, les ruptures conventionnelles, ... se multiplient chez les collègues, qu'ils soient employés ou cadres.

Il est inacceptable que la direction de La Poste « pousse » de nombreux collègues vers la sortie en désorganisant les services, en dégradant volontairement les conditions de travail et en développant une politique de précarité (bas salaire, multiplicité des contrats de travail,...).

Pénibilité, pressions, insécurité : ça suffit !

A la Poste SA L'expertise présentée au CSEC confirme ces chiffres et ce que nous vivons chaque jour :

- Gestes répétitifs, ports de charges, tournées rallongées
- Exposition aux intempéries et aux risques routiers
- Sous-effectifs chroniques
- Incivilités et agressions
- Intensification des rythmes et pression commerciale

La pénibilité reste un marqueur central des métiers des postiers.

L'inaptitude n'est pas une fatalité !

54 % des postiers estiment ne pas pouvoir trouver un autre poste en interne.

La direction invoque "l'impossibilité de reclassement". C'est faux.

- ➡ Le droit à la formation tout au long de la vie existe.
- ➡ La reconnaissance des qualifications doit être effective.
- ➡ Le reclassement doit être réel, choisi et accompagné.

Face à ces réalités, aucun d'entre-nous n'est seul ! Transformons la défense des cas individuels en **construction d'un rapport de force collectif**.

28 AVRIL : AGISSONS !

Parce que la santé n'est pas une variable d'ajustement.

Parce que nos vies valent plus que leurs profits.

Parce que le travail ne doit ni casser, ni exclure, ni tuer.

Avec la CGT FAPT, reprenons le pouvoir d'agir sur notre travail.



Fédération nationale des salariés du secteur
des activités postales et de télécommunications CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr